

# Chauffage urbain : la part de responsabilité du Maire de Clichy

18/01/08

Il fallait s'y attendre (nous l'avions annoncé dès le début du scandale), la Ville est dans la pire des difficultés à se dépêtrer de ce dossier et est bien mal engagée pour tenter de récupérer les sommes d'argent que certains estiment pouvoir faire rentrer dans ses caisses.

La commission des services publics locaux, réunie ce soir jeudi 17 janvier 2008 a pris acte :

- que le conseil juridique de la Ville nous propose de saisir le Tribunal administratif dans l'objectif de la désignation d'un expert indépendant (à ce jour, tous les rapports d'audit ont été rédigés à la demande de la Ville, sans confrontation des intérêts).
- de son souhait de saisir la Chambre Régionale des Comptes La commission en accepte le principe et soumettra ces possibilités au Conseil municipal.

Je reste toujours opposé à une action en justice de type pénale (à ce titre, la saisine du procureur de la République par notre collègue communiste G. Schmaus est absurde et peut entraver la prochaine procédure civile). Je lui demande donc, dans l'intérêt des clicheois, de retirer sa plainte.

Je regrette (à l'examen du courrier de la SDCC à la Ville du 14 janvier 2008 et qui nous a été lu lors de la réunion) que le Maire ait, à ce jour, refusé de recevoir la SDCC qui l'a pourtant demandé.

Je regrette que le Maire ait refusé d'être auditionné par notre Commission pour nous expliquer comment il a géré ce dossier tout au long de ses 24 années de mandat à la tête de notre commune.

Je regrette fortement que le Maire n'ait jamais saisi les rendez-vous contractuels qui lui étaient donnés pour renégocier le contrat avec la SDCC et notamment au cours de l'année 2006, opportunité qui lui était donnée.

Je regrette enfin que le Maire ne se soit toujours pas entendu avec la SDCC pour arrêter les conditions tarifaires de la fourniture de chaleur aux clicheois, pour l'avenir. Mesure qui me paraît essentielle car c'est bien au travers de ce tarif que se joue le montant des charges des habitants de l'OPHLM, des propriétaires de nombreuses co-propriétés privées, de l'hôpital Beaujon et de la Ville (et donc du contribuable) au travers le chauffage de l'ensemble de ses bâtiments communaux.

---

Article ajouté le vendredi 18 janvier 2008